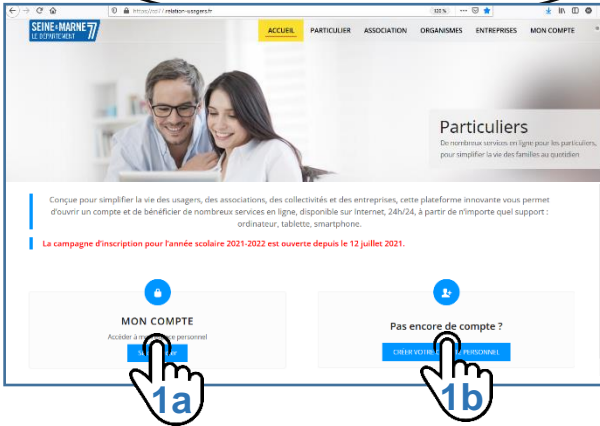


MODE D'EMPLOI

Pour déposer votre demande de subvention pour le téléservice « Fonctionnement des comités sportifs », vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant : <https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/>

1a

Si votre comité dispose déjà d'un compte, connectez-vous avec celui-ci en cliquant sur le bouton « Se connecter ».



OU BIEN

1b

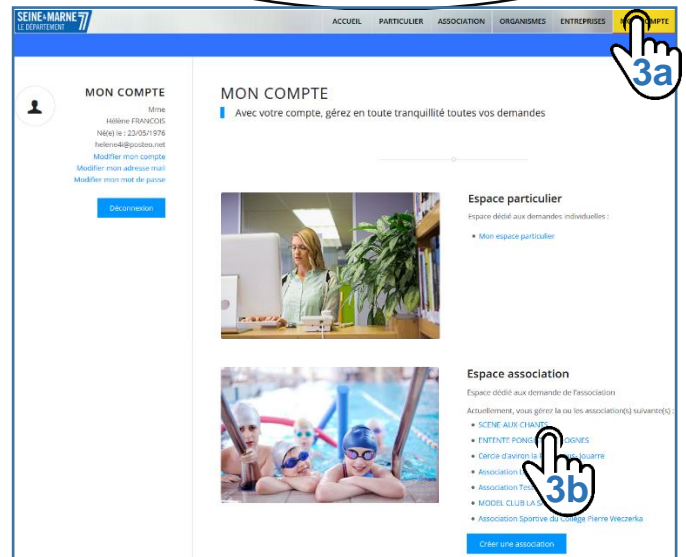
Sinon, créez votre compte en cliquant sur le bouton « Créer votre compte personnel ».

2

Après création de votre compte, vous recevrez par e-mail un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Connectez-vous.

3

Cliquez sur l'onglet « MON COMPTE » et cliquez sur le nom de votre comité.



4

Faites votre demande de subvention en cliquant sur le bouton « Créer une demande ». Déroulez la catégorie « SPORTS » et cliquez sur le téléservice « Fonctionnement des comités sportifs ».



Si le nom de votre comité ne figure pas, merci de contacter par e-mail ou par téléphone : sebastien.chibert@departement77.fr

01.64.14.72.14

ou

vincenzo.camassa@departement77.fr

01.64.14.72.63

pour demander le rattachement de votre compte à votre comité.



5

Un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « Envoyez la demande ». Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans votre Tableau de Bord.